



**Syndicat Intercommunal de Traitement
des Eaux Usées de Colmar et Environs**

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU COMITE

01 AVRIL 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le premier avril à dix-huit heures, le **Comité Directeur du Syndicat Intercommunal de Traitement des Eaux Usées de Colmar et Environs (SITEUCE)** légalement convoqué, s'est réuni à la station d'épuration de Colmar sous la présidence de Monsieur Olivier ZINCK, Président en exercice.

Etaient présents : 18 membres

ARNDT Denis, BARBIER Laurence, BETTER Philippe, DENZER-FIGUE Laurent, DURR Christian, DURR Roland, HABLITZ Christophe, HELMLINGER Marie-Joseph, HILBERT Frédéric, JACQUEY Guy, KEMPF Bernard, MATHIAS René, REINSTETTEL Patrick, SCHLUSSEL Benoît, SCHULLER Jean-Marc, SCHWOB Frédérique, STOFFEL Marie-Laure, ZINCK Olivier

Membres ayant donné pouvoir : KABUCZ Jean-François (à ZINCK Olivier), PERRET Dominique (à HABLITZ Christophe)

Membres excusés : ACKERMANN Mario, DISCHINGER Pierre, KAEHLIN Laurence (suppléée par BARBIER Laurence), SCHICKEL Norbert, STOEBNER Thierry, STOECKLE Denise, UHLRICH-MALLET Odile

Secrétaire de séance : DENZER-FIGUE Laurent

Assistaient également : FURDERER Fabien *suppléant*, KONRADT Nicolas *suppléant*
MEILLER Caroline, MORON Sylvia, THUET Muriel - SITEUCE

Le Président, Monsieur ZINCK passe à l'ordre du jour.

1. DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 27 FEVRIER 2025

Rapporteur : Monsieur le Président, Olivier ZINCK

Conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur, Monsieur le Président :

- ouvre la séance du Comité Directeur,
- procède à la vérification du quorum,
- annonce les pouvoirs reçus pour la séance,
- invite les élus potentiellement concernés par les questions de conflits d'intérêts à se signaler lors de l'examen des rapports.

Le Comité Directeur :

- nomme Monsieur Laurent DENZER-FIGUE comme secrétaire de séance,
- approuve le procès-verbal du Comité Directeur du 27 février 2025.

Les procès-verbaux des séances font l'objet d'un envoi électronique à l'ensemble des membres.

DECISION

Délibération adoptée à l'unanimité.

2. CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL

Rapporteur : Monsieur le Président, Olivier ZINCK

Le personnel en charge de la gestion administrative et technique des Syndicats Intercommunaux SITEUCE et SITDCE est du personnel Colmar Agglomération mis à disposition des deux Syndicats par voie de convention.

Ce personnel se compose de l'effectif suivant, réparti comme suit :

- Un poste de Directeur (50% SITEUCE – 50% SITDCE)
- Un poste d'Ingénieur d'études (50% SITEUCE – 50% SITDCE)
- Un poste de Responsable administratif et financier (50% SITEUCE – 50% SITDCE)
- Un poste de Gestionnaire comptable et financier (60% SITEUCE – 40% SITDCE)

Courant 2024, Mme NAULET-GASSMANN, Gestionnaire comptable et financier a demandé sa mutation. Un processus de recrutement a été engagé par le service des ressources humaines mutualisé entre la Ville de Colmar et Colmar Agglomération. Le poste administratif n'est pour l'heure pas pourvu. Néanmoins, la cellule administrative des Syndicats a été légèrement remodelée avec un transfert de certaines missions entre les deux postes.

Aussi, il est proposé de répartir l'intégralité du personnel affecté aux deux Syndicats à hauteur de 50% au SITEUCE et de 50% au SITDCE.

La convention de mise à disposition de personnel entre Colmar Agglomération et le SITDCE arrivant à échéance le 30 juin 2025, il convient donc de la renouveler avec cette nouvelle clé de répartition. Le projet de convention est joint en annexe.

DECISION

Considérant l'avis favorable du Bureau du 11 mars 2025,

Le Comité Directeur, à l'unanimité :

- prend acte de la nouvelle proposition de répartition des charges de personnel sur chaque Syndicat à compter du 1^{er} janvier 2025 ;
- prend acte de l'inscription des crédits nécessaires à l'art. 6218 "Autres personnels extérieurs" au Budget Primitif 2025 et suivants ;
- décide que la présente délibération annule et remplace la délibération du 28 juin 2022 relative au fonctionnement du service ;
- autorise le Président à signer les conventions avec CA relatives à la mise à disposition du personnel ;
- décide de rembourser à CA les salaires et charges du personnel susmentionné.

3. COMPTE DE GESTION 2024

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président, Jean-Marc SCHULLER

Le compte de gestion dressé par M. Thierry BOEGLIN, Comptable Public est en concordance avec la comptabilité de l'ordonnateur et n'appelle ni observation ni remarque.

Le budget 2024 présente les résultats suivants :

Libellé	Fonctionnement	Investissement	Total
Dépenses	4 634 405,22 €	685 961,68 €	5 320 366,90 €
Recettes	5 881 054,38 €	1 860 969,16 €	7 742 023,54 €
Résultat	1 246 649,16 €	1 175 007,48 €	2 421 656,64 €

DECISION

Considérant l'avis favorable du Bureau du 11 mars 2025,

Le Comité Directeur, à l'unanimité :

- approuve le compte de gestion 2024 tel que présenté ;
- autorise le Président ou son représentant à signer tout document y afférent.

4. COMPTE ADMINISTRATIF 2024

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président, Jean-Marc SCHULLER

Le présent compte administratif dressé par M. Olivier ZINCK, Président, rend compte de l'exercice 2024 du SITEUCE.

Les résultats du compte administratif 2024 correspondent en valeurs au compte de gestion dressé par M. Thierry BOEGLIN, Comptable Public.

Conformément à l'article L 2311-5 du code général des collectivités territoriales, le compte administratif 2024 reprend les résultats antérieurs de l'exercice 2023 complétés des dépenses et des recettes réalisées au cours de l'exercice 2024.

Monsieur le Président a quitté la salle le temps que les membres du Comité Directeur procèdent au vote du compte administratif.

DECISION

Considérant l'avis favorable du Bureau du 11 mars 2025,

Le Comité Directeur, à l'unanimité :

- *prend acte de la présentation faite du compte administratif 2024 ;*
- *approuve le compte administratif 2024, lequel peut se résumer ainsi :*

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE
REALISATIONS DE L'EXERCICE (2024)	SECTION D'EXPLOITATION	4 634 405,22	5 881 054,38	1 246 649,16
	SECTION D'INVESTISSEMENT	685 961,68	1 860 969,16	1 175 007,48
	TOTAL	5 320 366,90	7 742 023,54	2 421 656,64
REPORTS DE L'EXERCICE N-1 (2023)	REPORTS EN SECTION D'EXPLOITATION (002)		EXCEDENTS 1 700 434,13	1 700 434,13
	REPORTS EN SECTION D'INVESTISSEMENT (001)		EXCEDENTS 10 017 663,21	10 017 663,21
	TOTAL		11 718 097,34	11 718 097,34
TOTAL REALISATIONS + REPORTS		5 320 366,90	19 460 120,88	14 139 753,98
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1	SECTION D'EXPLOITATION	0	0	
	SECTION D'INVESTISSEMENT	936 050,00	0	
RESULTAT CUMULE	SECTION D'EXPLOITATION	4 634 405,22	7 581 488,51	2 947 083,29
	SECTION D'INVESTISSEMENT	1 622 011,68	11 878 632,37	10 256 620,69
	TOTAL CUMULE	6 256 416,90	19 460 120,88	13 203 703,98

- constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits reportés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- reconnaît la sincérité des restes à réaliser pour un montant de 936 050 € HT ;
- arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Monsieur le Président indique que la station d'épuration a fait l'objet de nombreuses améliorations depuis la reprise de celle-ci par le nouvel exploitant : changement de réactif de traitement du phosphore après une phase de tests (sel d'aluminium remplacé par du chlorure ferrique, produit localement et moins cher), fermeture du laboratoire COFRAC en raison du coût élevé en personnel et en fonctionnement. Néanmoins la condition était que le personnel soit réaffecté, ce qui est effectivement le cas. Pour l'énergie, une négociation du coût de l'électricité a permis de limiter les hausses liées au contexte international et parallèlement la consommation a été réduite dans le cadre d'une démarche d'optimisation (matériel moins énergivore lors des opérations de renouvellement -14% et mise en place de panneaux photovoltaïques -3%, soit 17% d'économies). Pour 2025, le coût de l'électron a également été renégocié et une réflexion est en cours pour l'année 2026 (à voir par rapport à un avenant de prolongation du contrat actuel). A ces éléments se rajoute la négociation annuelle sur le coût d'objectif du contrat, soit une économie de plus de 800 000 € en 2 ans. Et bien qu'en 2024, près de 19,9 millions de m3 ont été traités, le compte d'exploitation dégage des résultats probants.

Enfin l'augmentation des contributions des collectivités (de 7% sur 3 ans) permet déjà d'amortir les coûts du futur méthaniseur (y compris inflation). C'est la raison pour laquelle il est proposé de ne pas affecter les excédents d'exploitation en investissement, afin de couvrir les charges d'exploitation à venir. Un résultat d'exploitation élevé, des recettes supplémentaires, un résultat d'investissement en hausse (grâce aux amortissements), sont tous des éléments qui contribueront à un recours à l'emprunt moins important.

Monsieur SCHULLER souligne que la production du photovoltaïque représente 3 % de la consommation annuelle, mais lorsque l'ensemble des panneaux est en production, celle-ci correspond, à certaines heures de la journée, à la consommation de la station.

Monsieur JACQUEY s'interroge sur la prolongation du contrat d'exploitation actuel, quid de l'année prochaine ?

Monsieur le Président indique qu'il va essayer de négocier avec la Préfecture un avenant de prolongation de 18 mois. Il a d'ailleurs indiqué à l'exploitant qu'il souhaite que cet avenant soit renouvelé aux conditions actuelles.

Monsieur JACQUEY demande la raison de la hausse des effluents ?

Monsieur le Président répond que cette hausse est liée à une année pluvieuse et donc à l'arrivée massive d'effluents, avec de l'eau de pluie, à la station. Ces conditions climatiques se traduisent aussi par une nappe phréatique haute et donc des infiltrations d'eaux claires parasites dans les réseaux.

Monsieur KEMPF demande ce qu'il adviendra du GER avec la prolongation de l'avenant ?

Monsieur le Président indique qu'il sera identique à celui du marché actuel (coût moyenisé)

Madame MORON détaille les matériels les plus importants qui ont été renouvelés.

5. AFFECTATION DES RESULTATS 2025

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président, Jean-Marc SCHULLER

Vu le compte de gestion 2024 du comptable approuvé par délibération ce jour,

Vu le compte administratif 2024 approuvé par délibération ce jour,

Le résultat de l'exercice 2024 s'élève à **14 139 753,98** € d'excédent toutes sections confondues, soit un excédent de **2 947 083,29** € en section d'exploitation et un excédent de **11 192 670,69** € en investissement, soit **10 256 620,69** € corrigés des **936 050,00** € de restes à réaliser.

Vu l'instruction interministérielle M49 sur la comptabilité des services publics locaux de distribution d'eau et d'assainissement, et les excédents dégagés dans chaque section,

DECISION

Considérant l'avis favorable du Bureau du 11 mars 2025,

Le Comité Directeur, à l'unanimité :

- prend acte d'affecter les résultats de l'exercice 2024 comme suit :
- à la ligne **002** « Résultat d'exploitation reporté » du budget primitif 2025 pour le solde de l'excédent, soit **2 947 083,29** €, servant au financement des dépenses de fonctionnement.
- à la ligne **001** « Solde d'exécution de la section d'investissement reporté » du budget primitif 2025 pour le solde de l'excédent soit **11 192 670,69** €.

6. BUDGET PRIMITIF 2025

Rapporteur : Monsieur le Vice-président, Jean-Marc SCHULLER

Les articles L.1612-2 et L.1612-9 du code général des collectivités territoriales prévoient que le vote du budget primitif peut avoir lieu jusqu'au 15 avril de l'année d'exécution.

Il est à noter que le débat d'orientation budgétaire a eu lieu lors de la séance du Comité Directeur du 27 février 2025.

Le budget primitif 2025 reprend les résultats de l'exercice 2024 après approbation par le Comité Directeur du compte de gestion dressé par le comptable public et du compte administratif arrêté par le Président.

La lecture du budget primitif fait apparaître les chiffres suivants :

	DEPENSES	RECETTES
SECTION D'EXPLOITATION		
Réelles	4 910 000,00	5 882 416,71
Ordres	750 000,00	20 500,00
Reprise des résultats n-1		2 947 083,29
Total exploitation	5 660 000,00	8 850 000,00
SECTION D'INVESTISSEMENT		
Réelles	1 037 050,00	130 929,31
Restes à réaliser	936 050,00	
Ordres	26 900,00	756 400,00
Affectation au 1068		
Reprise des résultats n-1		11 192 670,69
Total investissement	2 000 000,00	12 080 000,00

DECISION

Considérant l'avis favorable du Bureau du 11 mars 2025,

Le Comité Directeur, à l'unanimité :

- prend acte de la présentation faite du budget primitif 2025, de la présence de restes à réaliser et de la reprise des résultats de l'exercice 2024.
- approuve l'ensemble du budget primitif 2025 arrêté aux chiffres mentionnés ci-dessus.
- autorise le Président à engager les sommes inscrites au présent budget.

Monsieur REINSTETTEL note que les 7% d'augmentation englobent les hausses liées au projet de méthaniseur, mais tiennent-ils compte d'une éventuelle hausse des quantités des effluents ?

Monsieur le Président répond qu'effectivement cette variation n'a pas été prise en compte dans le calcul de la contribution, il ne reste qu'à espérer que les prochains exercices soient moins pluvieux.

7. REPARTITION DES CHARGES ENTRE LES COLLECTIVITES MEMBRES - ANNEE 2025

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président, Jean-Marc SCHULLER

Les prévisions budgétaires pour l'exercice 2025 laissent apparaître une contribution des collectivités s'élevant à : **5 695 125,00 € HT**

Base de calcul (selon délibération n°6 du 18 mars 2010) : 8 052 449 m³, dont

- 6 566 632 m ³ pour Colmar Agglomération	81,548 %
- 678 270 m ³ pour la Communauté de Communes de la Vallée de Munster	8,423 %
- 284 123 m ³ pour le Syndicat des Eaux de la Plaine de l'Ill	3,528 % (1)

- 26 172 m³ pour la Communauté de Communes Alsace Rhin-Brisach
- 125 291 m³ pour le Syndicat Mixte Assainissement du Vignoble
- 371 961 m³ pour la Communauté de Communes de Vallée de Kaysersberg

0,325 % (1)

1,556 %

4,619 %

(1) Compte-tenu de la réduction de 24 % pour réseau séparatif

REPARTITION

1. Part à la charge de Colmar Agglomération (CA)

5 695 125,00 x 81,548 %	4 644 260,54 €
T.V.A. 10,0 %	464 426,05 €
<hr style="border: 0; border-top: 1px solid black; margin: 5px 0;"/>	
TOTAL T.T.C.	5 108 686,59 €

2. Part à la charge de la Communauté de Communes de la Vallée de Munster (CCVM)

5 695 125,00 x 8,423 %	479 700,38 €
T.V.A. 10,0 %	47 970,04 €
<hr style="border: 0; border-top: 1px solid black; margin: 5px 0;"/>	
TOTAL T.T.C.	527 670,42 €

3. Part à la charge du Syndicat des Eaux de la Plaine de l'III (SIEPI)

5 695 125,00 x 3,528 %	200 924,01 €
T.V.A. 10,0 %	20 092,40 €
<hr style="border: 0; border-top: 1px solid black; margin: 5px 0;"/>	
TOTAL T.T.C.	221 016,41 €

4. Part à la charge de la Communauté de Communes Alsace Rhin Brisach (CCARB)

5 695 125,00 x 0,325 %	18 509,16 €
T.V.A. 10,0 %	1 850,92 €
<hr style="border: 0; border-top: 1px solid black; margin: 5px 0;"/>	
TOTAL T.T.C.	20 360,08 €

5. Part à la charge du Syndicat Mixte Assainissement du Vignoble (SMAV)

5 695 125,00 x 1,556 %	88 616,15 €
T.V.A. 10,0 %	8 861,62 €
<hr style="border: 0; border-top: 1px solid black; margin: 5px 0;"/>	
TOTAL T.T.C.	97 477,77 €

6. Part à la charge de la Communauté de Communes de la Vallée de Kaysersberg (CCVK)

5 695 125,00 x 4,619 %	263 057,82 €
T.V.A. 10,0 %	26 305,78 €
<hr style="border: 0; border-top: 1px solid black; margin: 5px 0;"/>	
TOTAL T.T.C.	289 363,60 €

ECHEANCIER

Le tableau ci-dessous précise la date et le montant TTC des versements à effectuer par les membres :

Echéances	CA	CCVM	SIEPI	CCARB	SMAV	CCVK
JANVIER 2025	1 277 171,65 €	131 917,61 €	55 254,10 €	5 090,02 €	24 369,44 €	72 340,90 €
AVRIL 2025	1 277 171,65 €	131 917,61 €	55 254,10 €	5 090,02 €	24 369,44 €	72 340,90 €
JUILLET 2025	1 277 171,65 €	131 917,60 €	55 254,10 €	5 090,02 €	24 369,44 €	72 340,90 €
OCTOBRE 2025	1 277 171,64 €	131 917,60 €	55 254,11 €	5 090,02 €	24 369,45 €	72 340,90 €
TOTAL	5 108 686,59 €	527 670,42 €	221 016,41 €	20 360,08 €	97 477,77 €	289 363,60 €

NB : concernant la participation de la commune d'Ostheim, il est proposé de retenir un montant théorique de 49 881,05 € HT pour une année complète, basée sur 70 255 m³ déclarés pour l'année 2023. Un prorata temporis sera appliqué à la date de raccordement effectif.

DECISION

Considérant l'avis favorable du Bureau du 11 mars 2025,

Le Comité Directeur, à l'unanimité :

- décide du recouvrement des contributions pour l'année 2025 selon l'échéancier défini ci-dessus
- décide d'un recouvrement au prorata temporis pour la commune d'Ostheim

8. DIVERS :

- **Compte Rendu d'activité** du Président, des Vice-Présidents, du Bureau, des délégués au SMRA et à la Colmarienne des Eaux : *Monsieur SCHULLER expose le déroulé de la dernière réunion du SMRA.*
- **Observatoire de la Nature** : liste des écoles inscrites pour l'année 2025

Nom de l'école	Nom de l'enseignant	Effectif	Date visite STEP
Ecole élémentaire WIHR-AU-VAL	Chloé PETERS	22 CE2/CM1/CM2	Mardi 1 ^{er} avril 2025 (9h15 – 10h45)
Groupe scolaire les Oliviers HORBOURG-WIHR	Natacha KAYSER	19 CM1/CM2	Mardi 1 ^{er} avril 2025 (14h – 15h30)
Ecole élémentaire Anne Frank COLMAR	Mathieu PALANGIE	19 CM2	Jeudi 03 avril 2025 (14h – 15h30)
Institut de l'Assomption COLMAR	Chantal HORBER	30 CM2	Vendredi 04 avril 2025 (9h15 – 10h45)
Ecole élémentaire Adolphe Hirn COLMAR	Robert COHONER	25 CM2	Vendredi 04 avril 2025 (14h – 15h30)
Ecole primaire STOSSIWIHR	Laurence BUEB	23 CM1/CM2	Jeudi 24 avril 2025 (9h15 – 10h45)
Ecole élémentaire les hirondelles KAYSERSBERG VIGNOBLE (SIGOLSHEIM)	Elisabeth PIERNOT	18 CM2	Jeudi 24 avril 2025 (14h – 15h30)
Ecole élémentaire Charles Grad TURCKHEIM	SCHUBNEL Brigitte	26 CE2/CM1	Vendredi 25 avril 2025 (9h15 – 10h45)
Ecole élémentaire Saint-Exupéry COLMAR	Mr HUSHERR	23 CM2	Vendredi 25 avril 2025 (14h – 15h30)
Ecole élémentaire Saint-Exupéry WETTOLSHEIM	Christelle DAUVILLE	25 CE2/CM1/CM2 (11/6/8)	Mardi 06 mai 2025 (9h15 – 10h45)

- **Journée Portes Ouvertes** de la station d'épuration le 14 juin 2025 de 10h à 16h

Les membres du Comité n'ayant plus de questions ni de remarques, le Président lève la séance à 19h05.

Le secrétaire de séance
Laurent DENZER-FIGUE

Le Président
Olivier ZINCK